

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 janvier 2017**

OBJET

12 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2016-12-23 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.12.16 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – ANNEE 2017 – EXTENSION JOSEPH-FRAUD

N° 2017-01-12

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 5

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Elisa DRION donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Magali LEMASSON
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Absents : 1

Gwénola LEBRETON

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir...5
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Considérant la nécessité d'appliquer un taux de subvention de 35% au montant total des dépenses de travaux, il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°2016-12-23 du conseil municipal du 12.12.16.

Par courrier du 14 septembre 2016, le Préfet de Loire-Atlantique nous informait, en application de l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales, sur les modalités de demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

Cette dotation a pour objectif de financer la réalisation d'investissements et de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Une commission d'élus départementaux consultée sur l'emploi des crédits de la D.E.T.R. s'est réunie le 12 septembre 2016. Au terme de cette réunion ont été déterminées les catégories d'opérations prioritaires subventionnables en 2017 ainsi que les taux de subvention applicables à chacune d'entre elles.

Deux dossiers au plus peuvent être déposés et un seul sera retenu à la Préfecture.

Accusé des réceptions préfectorales
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE12-DE
Date de télétransmission : 25/01/2017
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Considérant la présentation en commission Aménagement le 11 janvier 2017, le projet suivant est proposé au titre de la DETR 2017 :

EXTENSION DE L'ECOLE Joseph FRAUD	Catégorie	1° Soutien à la construction, la rénovation, à l'équipement des écoles et aux équipements liés à l'école <i>plafond des dépenses subventionnables : 350 000 € / taux de subvention : de 25% à 35 %</i>		
DEPENSES		RECETTES		
	HT			
		DETR 2017	Etat	97 580 €
Travaux Phase APD	278 800€	Soutien aux territoires du département	CD	Sollicitation Janvier 2017
Travaux	236 000 €	Contrat de ruralité /FSIPL	Etat	Sollicitation Janvier 2017
Préau	42 800 €	Autofinancement	Mairie	181 220 €
TOTAL	278 800€			278 800€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour, décide :

- D'ANNULER la délibération n°2016-12-23 du conseil municipal du 12.12.16 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017, pour réaliser l'opération de travaux d'extension de l'école Joseph-FRAUD d'un montant estimé à 278 800 € H.T. ;
- D'ARRETER le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2017,

Le Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE12-DE
Date de télétransmission : 25/01/2017
Date de réception préfecture : 25/01/2017